

**Vous êtes :**

artisans, commerçants  
chefs d'entreprise  
professions libérales  
associations



Appréciez les coûts pour l'entreprise  
Mesurez les effets sociaux et les avantages  
Réduisez vos charges et vos impôts

# ACCORDS D'INTÉRESSEMENT

## Motivez vos salariés par des primes d'intéressement

### VOS QUESTIONS

- Ai-je intérêt à mettre en place un accord d'intéressement ?
- Quand ? Comment ?
- Quels sont les avantages sociaux et fiscaux ?
- Que met-on dans cet accord ?
- Y-a-t-il une date limite pour verser l'intéressement ?
- Où est placé l'intéressement ?

### NOS SOLUTIONS

Nous mettons en perspective les intérêts des solutions envisagées, puis nous rédigeons les actes pour vous. Nous pouvons si vous le souhaitez vous assister dans leur présentation au personnel.

» Véritable outil de motivation, l'intéressement permet une meilleure implication des salariés dans la bonne marche de l'entreprise. Il prévoit le versement d'une prime conditionnée par l'atteinte d'objectifs comptables ou de performance, qualitatifs ou quantitatifs.

SOCIAL / RH

## NOTRE OFFRE EN DÉTAIL

- Recensement des objectifs des dirigeants en matière de rémunération du personnel.
- Réalisation de simulations pour définir une méthode de calcul.
- Appréciation des conséquences salariales individuelles ou par collègue.
- Rédaction du contrat d'intéressement.
- Dépôt du contrat auprès des administrations concernées.
- Assistance éventuelle du chef d'entreprise lors de la présentation au personnel.

### ➤ AVANTAGES POUR L'ENTREPRISE :

Les primes versées au titre de l'intéressement sont déductibles du résultat imposable de l'entreprise et exonérées de charges sociales et des taxes sur les salaires.

De plus, le versement de ces primes n'est déclenché qu'en cas de réalisation des objectifs fixés.

## LETTRE DE MISSION

Notre collaboration est définie dans le cadre d'une lettre de mission qui fixe les objectifs de notre mission, les travaux à réaliser et le montant de nos honoraires.



## LES + SOREX

► La mise en commun d'expériences et méthodes éprouvées au quotidien sur le terrain par notre pôle juridique et social.

► L'accès de notre cabinet à une base documentaire enrichie en permanence.

### NOUS CONTACTER

#### SOREX ANGERS

3 rue Fernand Forest  
BP 70814  
49008 ANGERS Cedex 01

Tél : 02 41 68 66 11

Courriel : [sorex.angers@sorex.pro](mailto:sorex.angers@sorex.pro)

#### SOREX CHOLET

16 boulevard Faidherbe  
BP 11964  
49319 CHOLET Cedex

Tél : 02 41 65 84 55

Courriel : [sorex.cholet@sorex.pro](mailto:sorex.cholet@sorex.pro)



[WWW.SOREX.PRO](http://WWW.SOREX.PRO)